



# **ASSOCIATION ET ORGANISATEUR D'ÉVÈNEMENT :**

## **BIEN GÉRER LES DÉCHETS DE VOTRE**

## **MANIFESTATION PUBLIQUE**

**Votre association organise une manifestation publique ? Cet évènement accueillant du public générera sûrement des déchets. Voici un petit mode d'emploi pour bien les gérer.**

### **LA CC SUNDGAU VOUS PROPOSE DES SOLUTIONS DE TRI ET DE COLLECTE**

Ces prestations sont facturées, par le service Valorisation des déchets, selon la grille tarifaire « usagers professionnels » en vigueur. Pour plus d'informations, contacter le service Valorisation des déchets.

### **LES ÉTAPES-CLÉS POUR BIEN GÉRER LES DÉCHETS DE VOTRE MANIFESTATION**

 Étape 1 : estimer la nature et le volume des déchets qui seront produits, nombre de visiteurs attendus, type et nombre de points de restauration.

 Étape 2 : au moins deux mois avant l'évènement, contacter le service Valorisation des déchets. Notre service vous orientera vers le type de contenants de collecte et de flux adaptés et fera une estimation du coût pour la fourniture des contenants, la collecte et le traitement des déchets.

 Étape 3 : prévoir une équipe « tri » pour veiller à la qualité du tri le jour J et pour présenter correctement les déchets sur les points de collecte définis.

 Étape 4 : sur la base de votre facture, rédiger le bilan recensant le nombre de contenants collectés, le coût facturé et les freins rencontrés. Ce bilan vous aidera à préparer la prochaine édition de votre évènement.

### **QUE DIT LA LOI ?**

Tout organisateur d'une manifestation publique a l'obligation de respecter les règles de salubrité publique, de mettre à disposition les moyens de tri et de collecte sélective des déchets et d'informer les participants sur la gestion des déchets mise en place. Cette gestion des déchets doit être prévue dès la conception de l'événement et être adaptée à sa nature, sa taille et son lieu.

loi n° 95-73 du 21 janvier 1995 d'orientation et de programmation relative à la sécurité  
loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte

### **LE BON RÉFLEXE**

Dès la conception de l'évènement, veuillez contacter le service Valorisation des déchets :

téléphone : 03 89 08 36 24

email : [bien-trier@cc-sundgau.fr](mailto:bien-trier@cc-sundgau.fr)

